CONVERGENCE GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 JUIN 2021

PORTETS

ORDRE DU JOUR

- Interventions extérieures : présentation par la CAF de la convention territoriale globale de services aux familles

- Présentation du projet politique

- DIA :

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER				
COMMUNE	RÉF	PARCELLES	DATE SIGNATURE VICE-PRÉSIDENT	AVIS COMMUNE
CÉRONS	29-2021	C943	01/06/2021	pas intéressée
PORTETS	25-2021	D1126p	01/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	24-2021	A1598 & A1599	01/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	25-2021	A706 & A707	01/06/2021	pas intéressée
CÉRONS	30-2021	C1747, C2624, C2625, C2626, C2628 & C2203	02/06/2021	pas intéressée
CÉRONS	31-2021	B261p (LOT A)	02/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	28-2021	A953, A1590, A1591, A1592, A1593, A1594, A1595 & A1206	02/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	27-2021	A798, A810, A823, A824, A832 & A955	02/06/2021	pas intéressée
LESTIAC SUR GARONNE	10-2021	B773 & B823	02/06/2021	pas intéressée
RIONS	11-2021	A1792	02/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	26-2021	B1443, B1260, B1405 & B1406	02/06/2021	pas intéressée
ARBANATS	16-2021	A154	08/06/2021	pas intéressée
PREIGNAC	29-2021	A1434	08/06/2021	pas intéressée
LANDIRAS	08-2021	H1019p	08/06/2021	pas intéressée
LANDIRAS	09-2021	D925p & D1998p	08/06/2021	pas intéressée
LANDIRAS	10-2021	E1521	08/06/2021	pas intéressée
ILLATS	03-2021	A1789 & A1792	08/06/2021	pas intéressée
PORTETS	27-2021	B891	08/06/2021	pas intéressée
PORTETS	26-2021	B1345, B1347 & B1349	08/06/2021	pas intéressée
PORTETS	28-2021	A788 & A790	08/06/2021	pas intéressée
CÉRONS	32-2021	C2204 & C2207	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	01-2021	D1761	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	02-2021	D1760	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	03-2021	D1759	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	04-2021	D1763, D1771 & D1781	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	05-2021	D1779 & D1769	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	06-2021	D1768 & D1774	15/06/2021	pas intéressée
LOUPIAC	07-2021	D1772 & D1778	15/06/2021	pas intéressée
PUJOLS SUR CIRON	13-2021	B1740, B1745, B1753, B1754, B1771 & B1777	15/06/2021	pas intéressée
PUJOLS SUR CIRON	14-2021	B1829	15/06/2021	pas intéressée
PUJOLS SUR CIRON	15-2021	B1918, B1923 & B1926	15/06/2021	pas intéressée
PORTETS	29-2021	A788 & A790	15/06/2021	pas intéressée
LANDIRAS	12-2021	H623	15/06/2021	pas intéressée
LANDIRAS	11-2021	H1016	15/06/2021	pas intéressée

- Autres décisions :

- DECISION N2021-12 Attribution d'une aide d'un montant de 3 031,60 €euros à l'entreprise « LE BOUDOIR DE ROSE » à Cadillac

- DECISION N2021-13 Avenant convention CAF mon compte partenaire

- DECISION N2021-14 Prestation de fauchage à Guillos FAUCHAGE

- DECISION N2021-15 Prestation de fauchage à Saint Michel de Rieuffret

- DECISION N2021-16-Attribution d'une aide économique d'un montant de 8000 euros à l'entreprise « la Cave Cadillac »

- DECISION N2021-17 : Création régie rue et vous

I) DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 juin 2021

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, , Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, , Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE

Absents : Jean-Marc DEPUYDT, Alain GIROIRE (pouvoir à Jean Marc PELLETANT), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (pouvoir à Bernard DREAU), Julien LE TACON (pouvoir à Jean Patrick SOULE), André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Clau Aline TEYCHENEY (pouvoir à Vincent JOINEAU)

D2021-131 : ADMINISTRATION GENERALE : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE DES DEUX RIVES (ML2R) »

Rapporteur : Mme Sylvie Porta

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	33	Exprimés :	38
dont suppléants :	0	Abstentions :	0
Absents :	10		
Pouvoirs :	5		

POUR : 38
CONTRE : 0

La mission locale des deux rives mène des actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des publics de tous âges, en priorité de la classe d'âge 16-25 ans, domicilié sur le territoire de la communauté de communes, notamment sur le plan de l'emploi, de l'orientation, de la formation, de la santé, du logement, de la citoyenneté.

L'association sollicite une subvention de la communauté communes pour mener à bien ses missions. Cette subvention est calculée sur la base d'un montant de 2,52 euros par habitant, soit 83 730 euros et fait l'objet d'une convention annexé à la présente délibération.
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale des Deux Rives (ML2R) ;

CONSIDERANT le versement d'une participation financière annuelle au fonctionnement de la ML2R prévue aux statuts, selon un montant de 2,52 euros par habitants ;

CONSIDERANT que cette participation contribue à aider la Mission Locale dans ses divers soutiens et actions auprès des jeunes du secteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

APPROUVE le versement d'une subvention de 83 730 euros au profit de l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) »

APPROUVE la convention avec l'association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) » ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention

D2021-132 : SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Rapporteur : M. Alain QUEYRENS

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	33	Exprimés :	38
dont suppléants :	0	Abstentions :	0
Absents :	10		
Pouvoirs :	5		

POUR : 38
CONTRE : 0

Monsieur le Vice-Président rappelle que les collectivités responsables d'un service public d'assainissement non collectif sont dans l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service avant le 30 septembre de l'année n+1.

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr

VU le Code Général des collectivité territoriales et notamment son article L 2224-5 ;

VU la loi n°95-1010 du 02 Février 1995, notamment son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ;

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT la lecture faite du rapport établi pour l'année 2020 pour les communes concernées par le SPANC de la Communauté de Communes Convergence Garonne et annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu les explications de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADOPTE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;

TRANSMET aux Mairies des communes membres concernées qui en feront rapport à leur conseil avant le 30 septembre ;

DIT que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque commune concernée.

D2021-133 : SPORT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : M. Jérôme GAUTHIER

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	33	Exprimés :	38
dont suppléants :	0	Abstentions :	0
Absents :	10		
Pouvoirs :	5		

POUR : 38
CONTRE : 0

Monsieur le vice-président rappelle que la CDC accorde des subventions aux associations du territoire pour leurs actions en faveur de l'accueil des publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de politique sportive

Vu la délibération du 3 janvier 2019 sur le règlement d'intervention de soutien aux associations sportives

Vu l'intervention financière de la CDC sur le co-financement des actions de formation des encadrants ou d'achat de matériel,

Considérant les demandes d'associations pour le développement de leur action d'accueil des publics,

Considérant les travaux de la commission sport et leurs conclusions ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	OBJET	DATE DEMANDE 2021	PROPOSITION COMMISSION 2021
CA VAL de Tursan	Achats matériel	23/02/2021	**1500**
Archers des Ducs d'Epernon	Achats matériel	26/02/2021	**1000**
AGRL	Achats matériel et formation encadrants	24/03/2021	**1500**
TOTAL GENERAL			**4000 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

APPROUVE les montants attribués aux associations sur proposition de la commission sport,

AUTORISE Monsieur le président de signer tous les documents y afférents,

D2021-134 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SMICVAL

Rapporteur : Mme MYLENE DOREAU

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	33	Exprimés :	38
dont suppléants :	0	Abstentions :	0
Absents :	10		
Pouvoirs :	5		

POUR : 38
CONTRE : 0

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets.

Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole. Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, il convient de dessiner le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques, au travers d'une étude d'opportunité.

Les intercommunalités girondines soutiennent cette démarche : SICTOM Sud Gironde, SEMOCTOM, SMICOTOM, SMICVAL, COBAS, COBAN, USTOM, Bordeaux Métropole et les communautés de communes de Montesquieu, Médoc-Estuaire, Médulienne et Jalle Eau Bourde.

Pour ce faire, il est proposé d'adhérer à un groupement de commandes dont le coordonnateur et maitre d'ouvrage sera le Smicval. A ce titre, le Smicval procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, la notification et l'exécution du marché. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

Le montant de la prestation est estimé à environ 40 000 € HT soit 48 000 € TTC. Ce montant serait financé par chacune des intercommunalités, au prorata de leur population Insee 2020 subventions déduites. La prestation d'une durée de 6 mois comprendra 3 phases d'études.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2113-6,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mener une étude d'opportunité afin de dessiner le cadre de cette réflexion d'autonomie collective sur les plans techniques, économiques et juridiques,

CONSIDERANT que le Smicval propose à la Communauté de communes d'adhérer à un groupement de commande pour mener cette étude,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ADHERE à ce groupement de commande

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de ce groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

III) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2021

IV) QUESTIONS

Michel Garat, élu de Barsac, revient sur la réunion de la commission des finances tenue quelques jours plus tôt. Il a salué la qualité de l'exposé remis par Gironde Ressources sur la situation financière de la Communauté de Communes Convergence Garonne. Il demande si une présentation en conseil était prévue. Il considère que ce document met en lumière l'aspect compliqué de la situation financière de la CDC. Il relève que la capacité d'autofinancement et la capacité d'augmentation des recettes sont faibles. À terme il faut prévoir des baisses des dotations d'État. Il considère que la Communauté de Communes doit trouver d'autres leviers comme « travailler sur les frais de fonctionnement » et il faudra « faire des choix dans les compétences. « Peut-être qu'on a eu les yeux plus gros que le ventre. Notre Communauté de Communes fonctionne au-delà de ses moyens. Il est temps de se pencher sur la façon dont on va réduire ses coûts de fonctionnement. » Il convient du fait que l'absence de personnels pose des problèmes, mais il propose de mettre en place un « contrôle de gestion sur un certain nombre de points sensibles pour essayer de faire des économies rapidement. »

Dominique Clavier, Vice-président en charge des Finances lui répond qu'il n'est pas prévu pour l'instant d'en faire une présentation en conseil communautaire. Le document va être transmis aux élus. Quant à la proposition de M. Garat, Dominique Clavier considère que ce travail est largement engagé par les services : « chaque mouvement de personnel nous incite à réfléchir et repenser nos modes de fonctionnement. » Pour autant, le fonctionnement même de la Collectivité impose une

certaine rigueur. D'ici la fin de l'année, le Vice-président présentera un organigramme remanié. Concernant les compétences, la Communauté de Communes a certaines obligations légales. Sur les compétences choisies, les marges de manœuvre ne sont pas si importantes que cela.

Dominique Clavier considère que la « mandature sera tendue mais pas compliquée. Il faudra faire des choix dans l'investissement. Notre seule marge de manœuvre est sur le fonds de roulement qui peut nous permettre d'en dégager une part pour financer de l'investissement. » Le Vice-président considère que des choix forts seront à faire très rapidement notamment sur certains dossiers comme la vente de terrains à la déchèterie de Virelade ou le besoin de trouver des locaux pour les services finances et PGD. Des propositions seront faites aux élus le moment venu.

Michel Garat espère que les élus seront associés à la réflexion. Il apporte une précision sur le fonds de roulement. Pour lui l'emprunt contracté en 2019 l'a été « à tort ».

Alain Queyrens, Vice-président en charge de l'urbanisme lui répond que cet emprunt n'a pas été fait à tort mais pour un projet qui a été abandonné et il sert aujourd'hui a abondé le fonds de roulement.

Michel Garat souligne le peu d'affluence à la réunion des finances. Des absences liées selon lui à la collision avec le conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Il considère qu'un agenda partagé serait utile pour éviter ce genre de problème.

Jocelyn Doré conclut l'échange en précisant que la gouvernance s'emploie à mettre tout en œuvre pour améliorer le fonctionnement de la Collectivité. Il précise que la mise en place d'un agenda partagé est en cours.